

## Un engagement pour une industrie toujours plus sûre

**Arnaud Colson, président de l'UNPG, avait souhaité lors de son élection placer sa mandature sous le signe du renforcement des actions liées à la sécurité dans les carrières. Un an après son arrivée à la tête du syndicat, l'UNPG - avec le soutien des DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et des CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) - met en place un nouvel Engagement Santé Sécurité.**

Si les statistiques de la CNAMTS démontrent qu'il est plus sûr de travailler sur une carrière que dans bien d'autres secteurs, les entreprises de l'industrie extractive se veulent exemplaires, et restent mobilisées pour continuer à améliorer la sécurité sur leurs sites. Ce, même si le taux de fréquence (nombre d'accidents par heures travaillées) de la profession a été divisé par 2 en 10 ans pour atteindre 23 aujourd'hui. L'engagement des entreprises et la sensibilisation des collaborateurs sont les conditions sine qua non pour que cette tendance se maintienne.

La nouvelle version de l'Engagement Santé Sécurité de l'UNPG, déployé à partir de l'automne 2015, a pour objectif d'inciter les entreprises à améliorer leurs résultats en termes de sécurité, en travaillant sur 4 axes :

- **Intégrer** les notions de santé et de sécurité dans tous les choix et les décisions des entreprises.
- **Renforcer** l'analyse des risques pour mieux les maîtriser et améliorer leur prévention.
- **Sensibiliser et former** les salariés sur les risques auxquels ils peuvent être confrontés dans leur métier.
- **Renforcer** la prévention des risques liée à l'intervention des sous-traitants sur les sites.

Soucieux d'accompagner ses adhérents au quotidien dans cet engagement, l'UNPG met à leur disposition des outils pratiques et didactiques :

- **Des guides méthodologiques.** Une dizaine de guides méthodologiques consacrés à la sécurité sont aujourd'hui à la disposition des adhérents. Ils abordent de nombreux volets de la sécurité dans une carrière : analyses des accidents, gestions des risques liés à la maintenance, circulation sur site, accueil des entreprises extérieures, etc.).
- **Les « instants sécurité ».** Moments de partage organisés dans les entreprises de façon régulière, les « instants sécurité » apportent des réponses concrètes à des problématiques de terrain.
- **Une plateforme d'E-LEARNING dédiée aux entreprises sous-traitantes.** L'UNPG et l'UNICEM mettent gratuitement à la disposition des entreprises extérieures intervenant sur les carrières de ses adhérents une « plateforme E – LEARNING » permettant la

formation de leurs salariés aux risques généraux encourus sur une carrière. Cette formation entraîne la délivrance d'un « passeport sécurité », obtenu après une séance de formation individuelle ou collective suivie d'un test individuel de contrôle des connaissances. Ce « passeport sécurité », valable sur l'ensemble du territoire, peut être demandé à tout intervenant à son arrivée sur le site de l'intervention.

**L'Engagement Santé Sécurité de la profession permet ainsi au quotidien de mobiliser et de répondre rapidement aux besoins de chaque entreprise adhérente.**

Pour en savoir plus sur l'engagement Santé Sécurité de l'UNPG :



**L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG)** est l'organisation professionnelle qui représente les producteurs de granulats (1800 entreprises, 2500 carrières et 15000 emplois directs). Les priorités d'actions de l'UNPG sont, à travers une approche pragmatique de l'économie circulaire, de garantir l'accès à la ressource minérale grâce à une démarche continue d'amélioration de l'environnement, de la sante sécurité et de la qualité des matériaux. La majorité des membres de l'UNPG adhère à la charte environnement des industries de carrières. L'UNPG est adhérente à la fédération UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux). Pour en savoir plus : [www.unpg.fr](http://www.unpg.fr).